

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023

RAPPORT POLITIQUE

Généralités concernant les comptes annuels de l'exercice 2023

Les comptes annuels de la Commune de Grez-Doiceau pour l'exercice 2023 présentent un bilan positif avec un boni budgétaire remarquable au service ordinaire (1.767.907 €) ainsi qu'au service extraordinaire (304.670 €).

La situation politico-économique mondiale n'est pas encore florissante, avec notamment la guerre en Ukraine et, à partir d'octobre 2023, la crise au Proche Orient. Ces événements ont eu des répercussions importantes sur les prix de l'énergie, même si en cours d'année 2023 ceux-ci se sont stabilisés, voire ont diminué. L'inflation a elle aussi continué, avec une croissance moindre, entraînant une nouvelle augmentation des coûts du personnel à la suite des indexations automatiques des salaires. Notre souscription au marché public de fourniture du gaz et de l'électricité de l'IPFBW a continué à limiter l'impact de la hausse de l'énergie, le renouvellement de ce marché en 2023 pour deux ans ayant des conséquences évidentes sur les présents comptes et les suivants. Pour 2023, il est à noter que tous les décomptes de consommation ne sont pas encore disponibles et que les dépenses d'énergie ont donc été amorties en puisant dans les crédits. D'autre part, la décision de prolongation, en mars 2023, de l'extinction de nuit de l'éclairage public a permis d'économiser 278.000 euros.

Au niveau du service ordinaire, les recettes de l'exercice propre ont connu une hausse de plus de 4,814 millions d'euros pour atteindre 20,632 millions d'euros, ce qui signifie une hausse de 30% des recettes. Celles-ci sont principalement due au rendement des taxes additionnelles. Les dépenses de l'exercice propre ont également augmenté de 4,781 millions d'euros, s'élevant autour de 18,911 millions d'euros, avec une hausse de plus de 33,84 % due essentiellement à l'indexation salariale, aux dépenses de fonctionnement et de transfert. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 729.000 euros pour atteindre 2,706 millions d'euros.

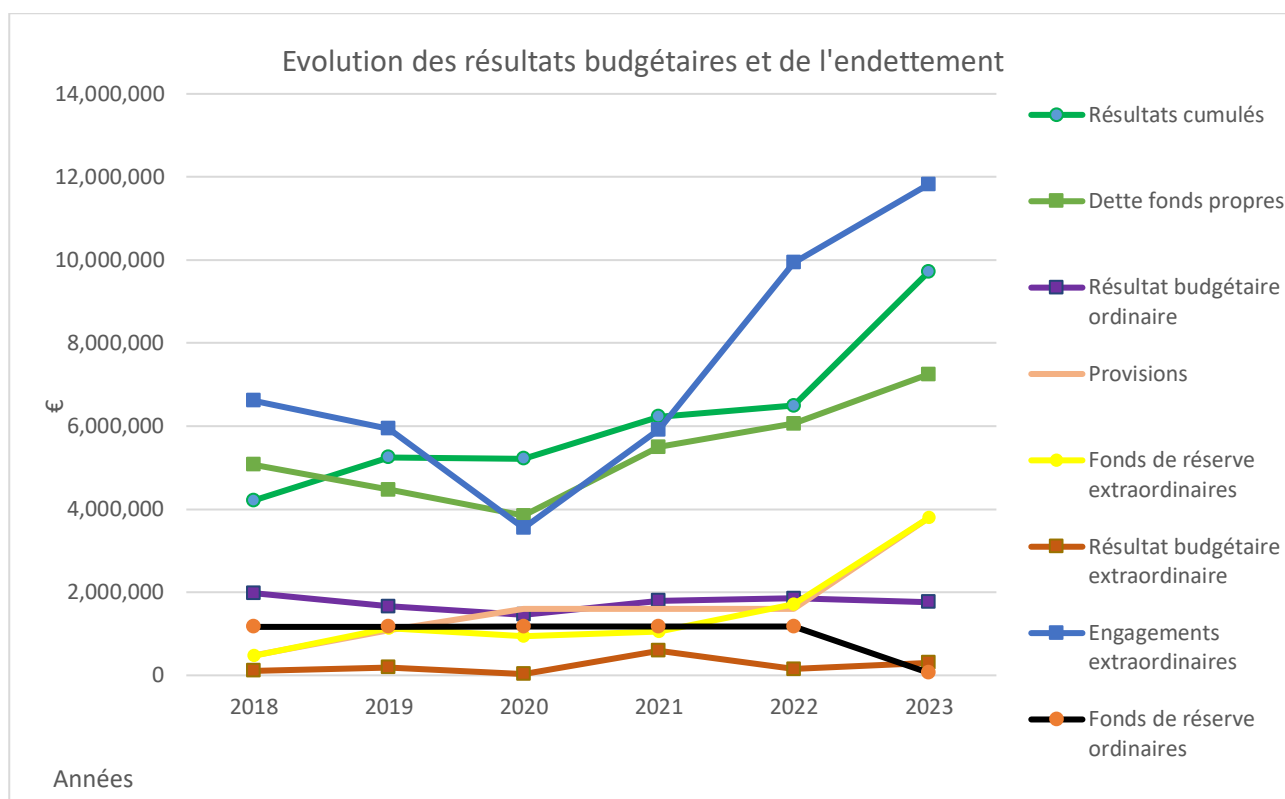
En ce qui concerne le personnel, l'administration a renforcé ses effectifs avec un employé à temps plein pour le service informatique, une employée à mi-temps pour le service Communication, une employée à mi-temps pour le service Travaux, une employée à temps plein pour le nouveau secrétariat de l'école communale et un mi-temps pour le personnel d'entretien. Malgré cela, la charge effective, représentée par le coût par habitant (507 €/hab.), reste inférieure aux moyennes provinciales (628 €/hab.) et régionales (696 €/hab.).

Les investissements en 2023 s'élèvent à 4,209 millions d'euros :

N° projet	Libellé projet	Montant
20190034	Construction de classes - Pécrot	1.420.462,87
20160005	Aménagement Maison de village à Gottechain	705.000,00
20230005	Maintenance extraordinaire diverses voiries	665.768,52
20220008	Plan Wallonie cyclable (PiWaCy)	375.839,25
20230016	Acquisition de matériel pour les services techniques	203.810,25
20200016	Programme de remplacement de l'éclairage public - LED	131.138,79
20230008	Aménagement d'Installations photovoltaïques	89.564,81
20230012	Projets PIC 2022-2024	60.000,00
20230015	Acquisition d'un tracteur agricole horticole	59.073,00
20230002	Acquisition de mobilier et de matériel	40.436,47
20200011	Piste cyclable Bois Gibet	33.000,00
20230019	Maintenance extraordinaire école de Pécrot	32.312,01
20230014	Acquisition de véhicules	31.053,73
20220063	Aménagement maison Chée de la Libération	30.457,32
20230011	PCDR - Aménager la place de Trémentines	29.000,00

20230009	Aménagement du dépôt communal	27.079,89
20230003	Investissements informatiques	25.455,45
20230036	Maintenance extraordinaire Espace culturel	22.449,11
20230062	Marquage aux abords des écoles	21.380,48
20230034	Maintenance extraordinaire - Ecole maternelle Grez centre	19.039,35
20230039	Egouttage terrain à Chaumont - Fontenelle	18.000,00
20230061	Réaménagement site de Florival	17.895,00
20230001	Audits énergétiques des bâtiments communaux	16.940,00
20130009	PCDR - Aménagement maison rurale (grange Jacquet)	16.220,33
20230006	Aménagements aux voiries en matière de mobilité	11.790,24
20230031	Acquisition de matériaux et accessoires spécifiques pour la voirie	11.699,49
20220055	Cimetières communaux : Acquisition et placement de caveaux, cavurnes et ossuaires	10.663,46
20230021	Maintenance extraordinaire école de Grez centre	9.328,00
20230022	Acquisition de livres et de jeux pour la bibliothèque	8.230,68
20230059	Aménagement 101 Chaussée de Wavre en accueil de la crèche Pecrot	7.502,16
20230053	Maintenance salle de Hèze	7.292,52
20230045	Acquisition d'instruments pour l'académie de musique	5.894,60
20230052	Remplacement coffret électrique Place E. Dubois	5.803,73
20230050	Acquisition de mobilier scolaire	5.273,18
20230047	Maintenance Maison communale	4.975,52
20230038	Maintenance structures de jeux, plaines communales	4.728,30
20150055	Construction de classes Chée de la Libération 30	3.838,26
20230057	Maintenance cure de Nethen	2.886,89
20230030	Maintenance extraordinaire bâtiment Chée de Wavre 101	2.852,46
20230027	Réalisation d'une thermographie aérienne via l'InBW	2.633,00
20230055	Maintenance salle de Pérot	2.589,97
20230029	Investissements dans le cadre du projet BiodiverCité	2.025,00
20210038	Acquisition de terrain	2.000,00
20230051	Acquisition de matériel d'éclairage	1.817,45
20210072	Réparations & équipement Espace social	1.043,46
20200036	Acquisition de poubelles à puce	1.000,00
20230044	Achat de livres bibliothèque de l'école communale	982,04
20230056	Matériel de bureau dépôt communal	679,97
20230041	Maintenance extraordinaire Chée de Wavre 101	388,00
20230049	Matériel de bureau école Grez centre	368,00
20220032	Maintenance église de Nethen	169,40

Corrélés à ces investissements, 1,791 millions d'euros de nouveaux emprunts ont été contractés en 2023 pour couvrir les investissements énoncés ci-dessus. Malgré ces nouveaux emprunts, le solde à rembourser par habitant est significativement plus bas (516 €/hab. en 2023) que les autres communes du cluster (905 €/hab. en 2022) ou de la province (984 €/hab. en 2022).



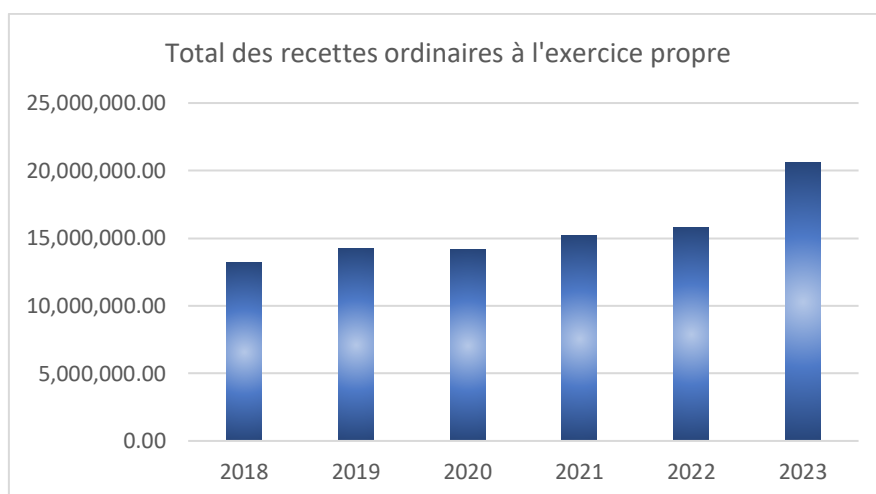
Service ordinaire

Les droits constatés nets augmentent de 27,83% en 2023 à 22.850.583 €, les engagements augmentent également de 31,56 % à 21.082.676 €.

Le résultat des opérations budgétaires diminue légèrement à 1.767.907 € soit – 4,48 % par rapport à 2022.

Recettes ordinaires

Le total des recettes ordinaires à l'exercice propre augmente de 4.818.108,99 € pour s'établir à 20.632.339 €.



Au niveau des recettes fiscales, nous observons une augmentation de 3.086.394 € (28,05%).

Les additionnels à l'IPP augmentent de 2.368.487 € (+ 42,03 %) par rapport à 2022 pour s'établir à 8.004.245,29 €. La prévision budgétaire s'élevait à 7.649.765 € après la 2^e réestimation d'octobre 2023.

Les droits reportés dans le formulaire 173X s'élèvent à 667.357,27 € en 2023 contre 2.459.160 € en 2022, soit une diminution de 1.791.803 €, il y donc un rattrapage dans la perception des recettes.

Outre ce rattrapage, il faut noter que suite à l'adaptation de la comptabilité fédérale et afin d'appliquer la loi comptable du 22 mai 2003, toutes les villes et communes ont perçu **14 mois de recettes** en 2023 au lieu de 12.

À l'exercice propre, ils représentent 38,79 % des recettes ordinaires (35,63 % en 2022) et 42,33 % des dépenses ordinaires (39,89 % en 2022).

Pour information, le taux moyen des additionnels à l'IPP est de 8,04% en Région wallonne en 2023, 7,73 % pour le cluster et 7,22 % pour les communes de la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2023, page 3), à comparer aux 6,9% en vigueur à Grez-Doiceau.

La perception des additionnels au précompte immobilier augmente de 570.062 € (13,78 %) pour s'établir 4.707.584 €. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la perception de cet impôt est assurée par le SPW.

Cette augmentation est due principalement à l'indexation des revenus cadastraux. La base imposable a augmenté de 1,17 % entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023 et s'élève à 9.883.780 €.

La prévision budgétaire était de 4.492.714 €, les droits constatés repris au formulaire 173x nets s'élèvent à 4.749.351 €, il reste donc à percevoir la somme de 41.767 €.

Il faut encore noter qu'en 2022, le solde à percevoir était de 130.372 €.

À l'exercice propre, ils représentent 22,82 % des recettes ordinaires (26,16 % en 2022) et 24,89 % des dépenses ordinaires (29,28 % en 2022).

Pour votre information, le nombre de centimes additionnels au précompte immobilier s'établit en moyenne à 2618 en Région wallonne pour 2023, 2384 pour le cluster et 2110 pour les communes de la Province (Source Belfius, Profil financier – Budgets 2023, page 3), contre 1950 à Grez-Doiceau.

Le graphique de la page suivante présente l'évolution du rendement par habitant au cours des 6 derniers exercices comptables. Le rendement des taxes additionnelles progresse de 27,97 % par habitant en 2023.

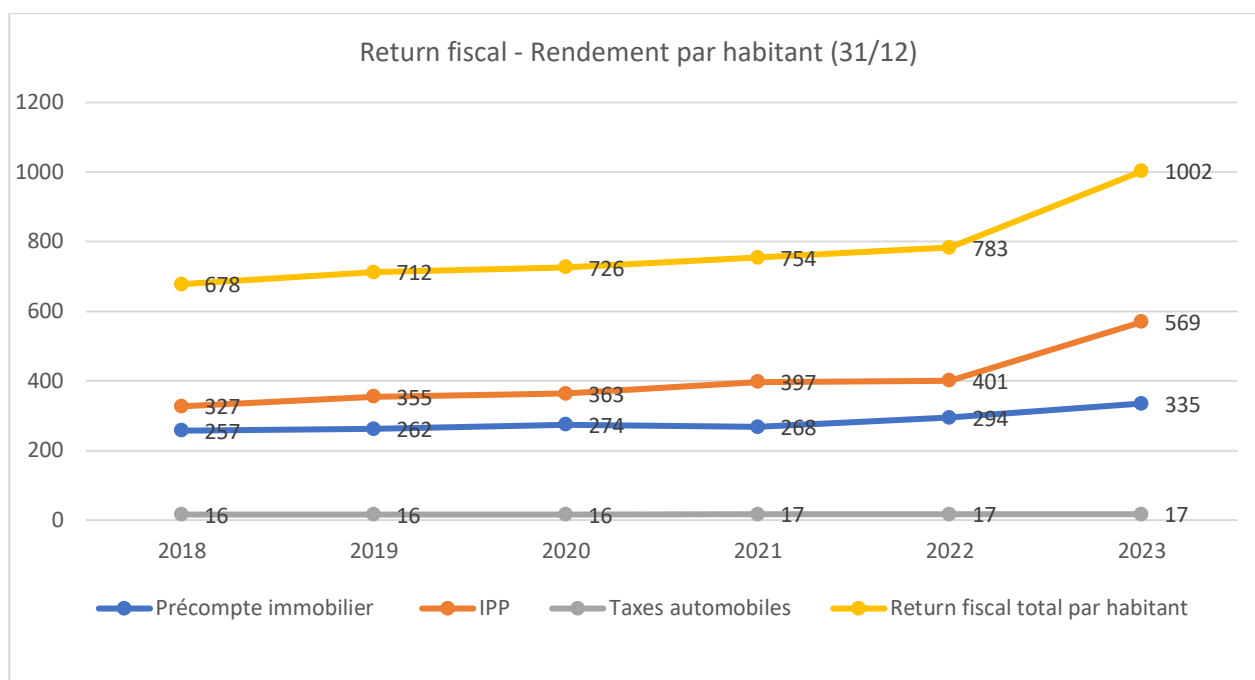
La fiscalité locale progresse de 139.183 € (+13,96%).

La taxe forfaitaire sur l'enlèvement des immondices augmente de 21.345 € ceci dans le cadre du coût vérité des déchets.

Dans le même temps, la recette provenant de la vente des sacs poubelles augmente de 98.261 €.

Dans cette somme se trouve le solde des recettes perçues d'INBW pour l'exercice 2022 perçu en 2023, soit 65.493 €.

Aux exercices antérieurs, se trouve la partie variable de la taxe sur l'enlèvement des immondices 2022, soit la somme de 159.671 € (- 10.282 €, soit - 6,05 %).



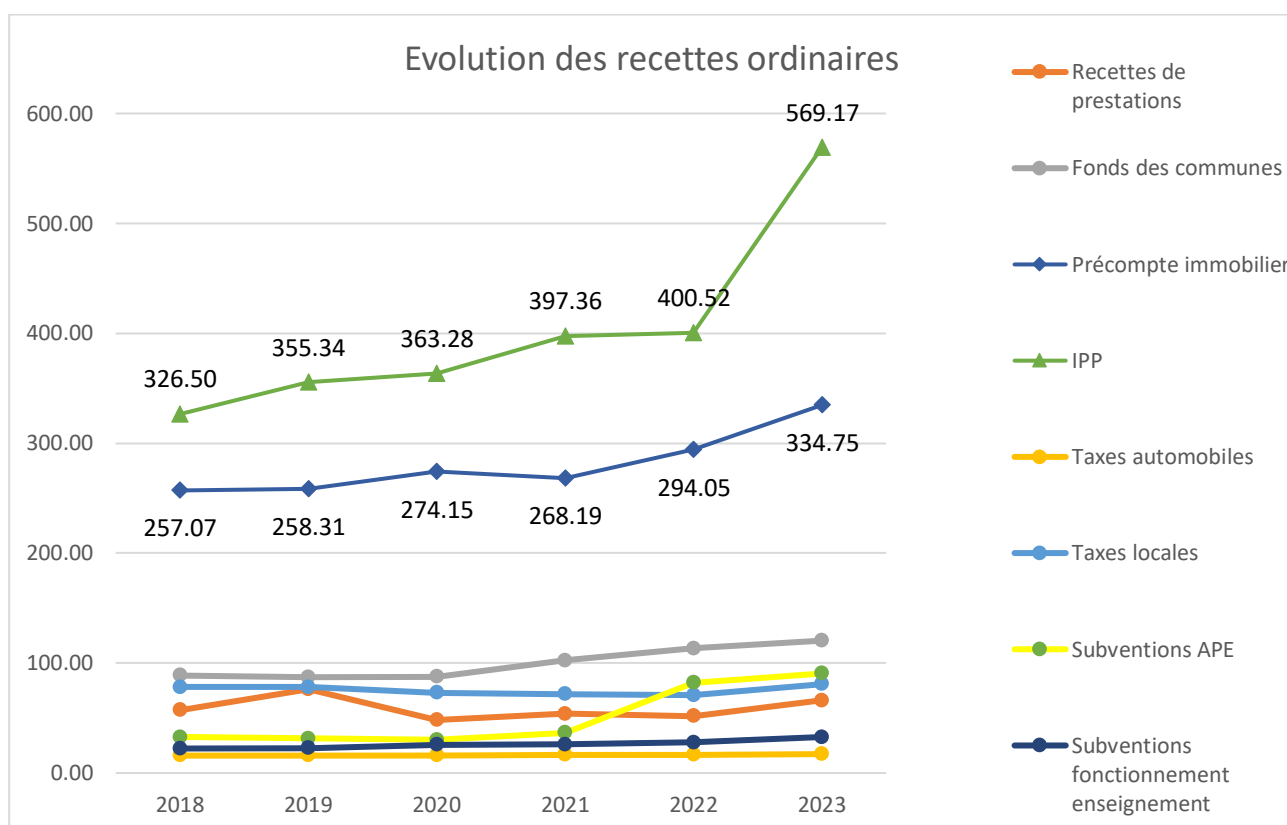
La recette du fonds des communes augmente de 99.005 € (6,21 %).

Si on analyse le décompte transmis par le SPW, on constate que la dotation minimale garantie diminue de 53.553 € (-16,67 %) mais que la dotation Externalités augmente de 146.792 € (11,97 %). Dans le calcul de la dotation Externalités interviennent, entre autres, le rapport entre le taux des taxes additionnelles à l'IPP et au précompte immobilier à Grez-Doiceau par rapport à la moyenne régionale.

Les subventions APE s'élèvent à 1.273.479 €, soit une augmentation de 119.443 € (10,35 %).

L'augmentation suit l'évolution du coût des salaires.

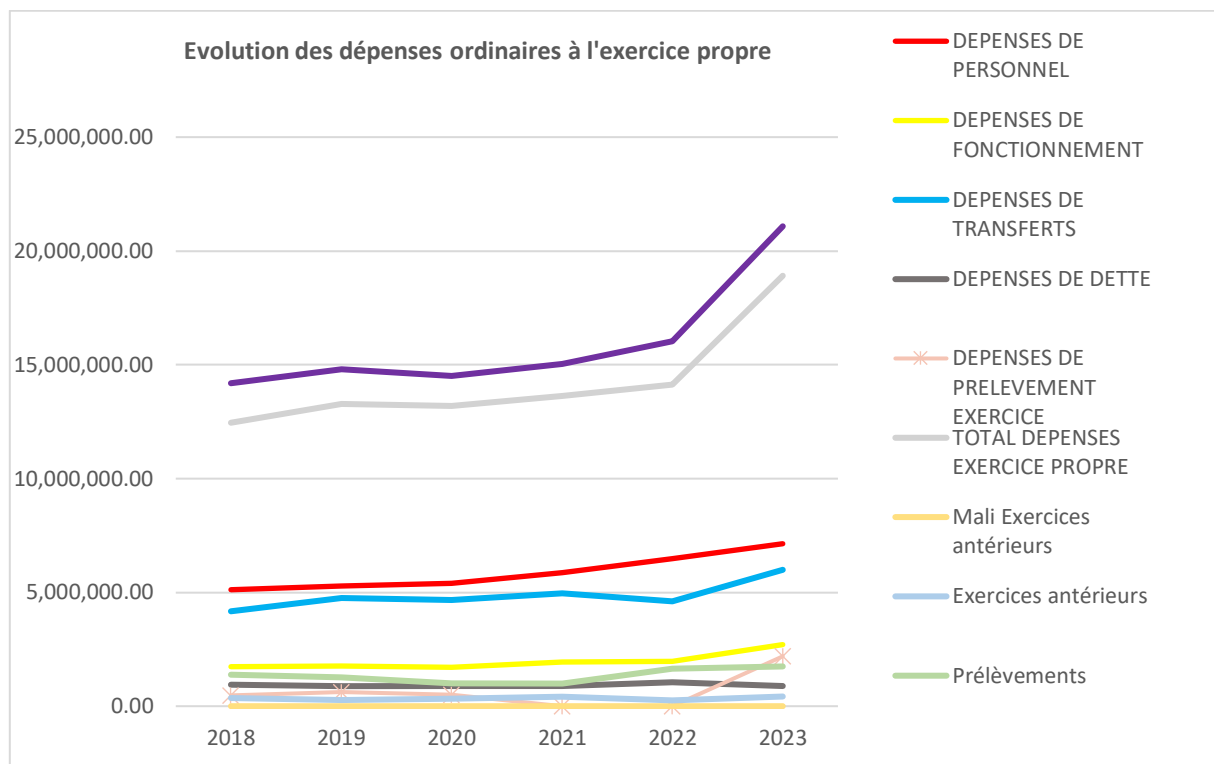
À partir de 2022, la réforme des APE instaure une subvention unique qui remplace à la fois les subventions APE sous forme de points et les réductions groupes cibles.



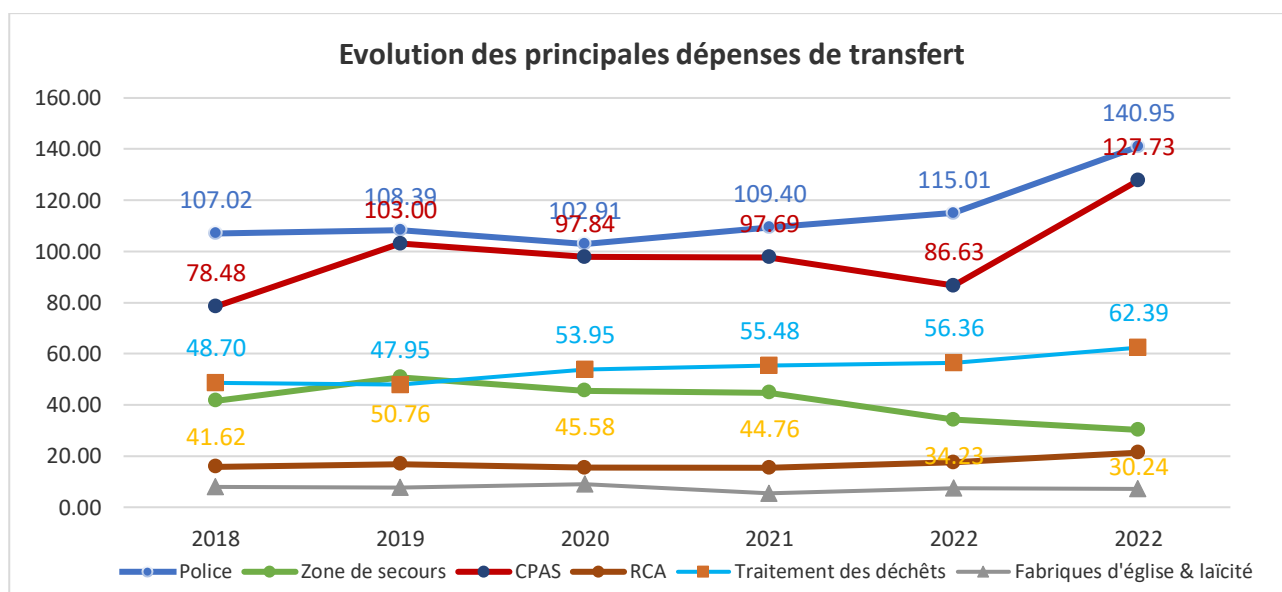
Dépenses ordinaires

Les dépenses du service ordinaire à l'exercice propre augmentent de 4.781.087 € (33,84 %) pour atteindre 18.910.843 € en 2023.

Le total des dépenses ordinaires globales augmente également de 5.057.627 € pour atteindre 21.082.676 € en 2023 (31,56%).



1. Les dépenses de transfert ont augmenté de 1.019.477 €, soit 22,85 % pour s'établir à 5.480.980 €.



La dotation à la Zone de Police a augmenté de 363.936 €, soit 22,49 %.

La dotation au CPAS a augmenté de 577.244 €, soit 47,35 %

La dotation à la Zone de Secours a diminué globalement de 56.388 € suite à la reprise d'une partie du financement par les Provinces et à la fin du remboursement des arriérés de 2015-2016.

2. Les dépenses brutes de personnel ont augmenté de 10,15 % soit 657.508 €.

Pour rappel, depuis 2015, dans le cadre de la régionalisation des compétences relatives aux réductions des cotisations patronales, les réductions pourcentuelles et exonérations de cotisations patronales auxquelles les pouvoirs locaux ont droit pour les agents contractuels subventionnés ont été converties en « réductions groupe cible ». Les cotisations patronales doivent être calculées pour ces travailleurs, et une réduction doit être demandée trimestriellement par l'employeur.

Concrètement et afin d'assurer une neutralité budgétaire à cette opération, les inscriptions ont été les suivantes :

- en dépense : imputation de la totalité des charges par fonction, au code économique xxx33/113-02
- en recette : constatation des réductions demandées par fonction, au code économique xxx33/465-02

Le montant de cette double inscription en 2021 s'élevait à 672.894 € soit +10,31% (62.907 €).

À partir de 2022, la réforme des APE instaure une subvention unique qui remplace à la fois les subventions APE sous forme de points et les réductions groupes cibles.

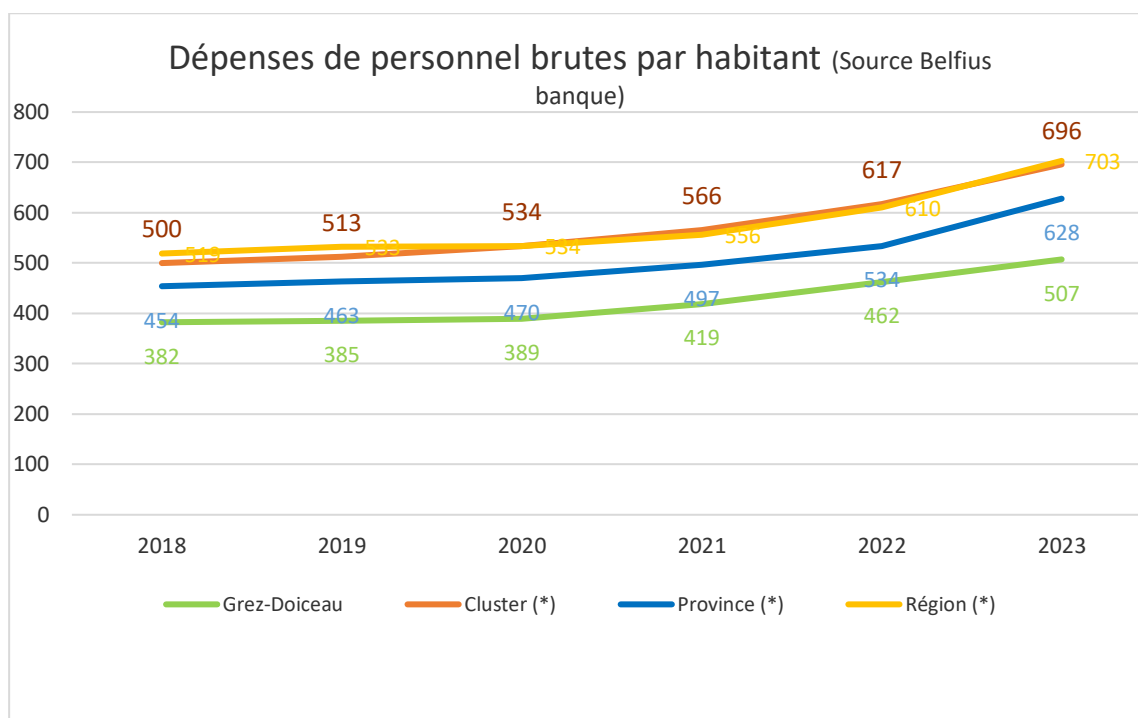
Au budget final 2023, les dépenses de personnel étaient évaluées à 7.600.429 €, au compte elles s'établissent à 7.137.843 € (+10,15 % par rapport à 2022). Cette différence de 462.585 € explique en partie le boni ordinaire du compte 2023. Ce boni dans les dépenses de personnel est dû principalement aux absences de longue durée pour maladie et aux départs dont le remplacement prend du temps.

La charge nette de personnel représente 29,41 % des dépenses ordinaires à l'exercice propre, en diminution de 7,29 %.

L'augmentation des dépenses brutes de personnel s'explique par :

- Index intervenus en 2022 mais partiellement : 4,78%
- Index intervenus en 2023 : 2,17%
- Assurances : 1,30%
- Évolutions barémiques (estimation) : 0,50%
- Pensions du 2^e pilier 0,32%
- Pécules de sortie, indemnités insalubrité... 1,00%

Dans la synthèse analytique, le chiffre d'équivalents temps plein est de 95,90. Ce chiffre constitue la situation au 31/12/2023, mais ne reflète pas la situation de l'année. La moyenne ou pour être exact la moyenne des situations à la fin de chaque trimestre se situe à 102,87 EQTP.

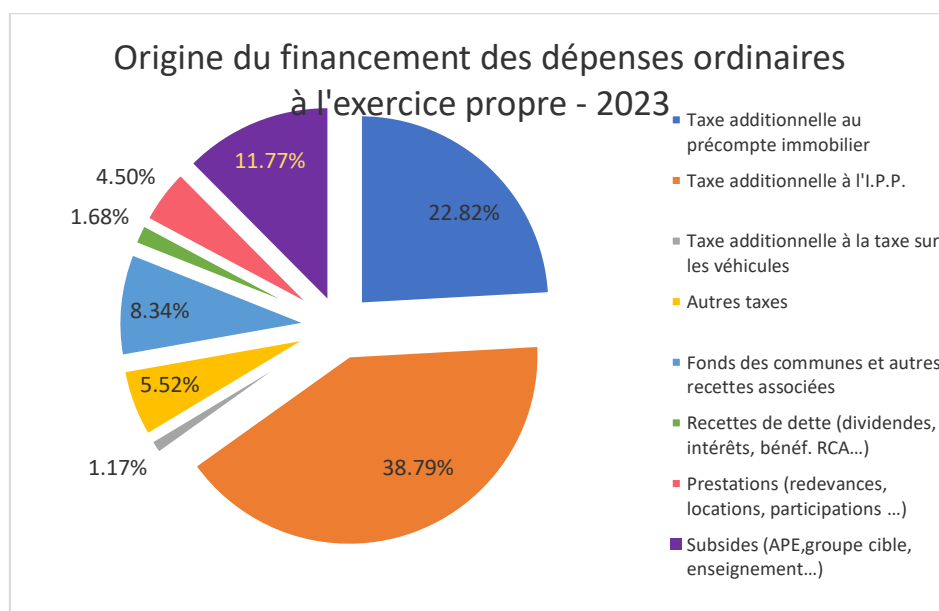


3. Les dépenses de fonctionnement augmentent de 729.415 €, soit 36,90 % pour s'établir à 2.706.187 €. Notons qu'elles étaient estimées à 3.713.543 € au budget final, soit 1.007.357 € de plus. Ceci explique également une partie importante du boni du compte.

Cette augmentation résulte essentiellement de l'augmentation de :

- Frais énergétiques, plus 287.572 €
- Frais de téléphone, plus 19.766 €
- Eclairage public, plus 28.509 €
- Assurances, plus 34.559 €
- Frais de fonctionnement des bâtiments, plus 39.669 €
- Fournitures pour la voirie, plus 43.548 €
- Autres frais techniques, plus 159.791 €

Pointons encore le prélèvement pour le service extraordinaire de 1.746.286 €.



4. La dette

L'encours au 31 décembre 2023 à charge de la commune s'élève à 7.250.671 € soit une augmentation de 1.189.768 € (19,63%).

Nous avons contracté des emprunts en 2023 pour la somme de 1.791.463 €, en voici la liste :

Article	Libellé	Droit constaté
763/96151:20160005.2023	Aménagement Maison de village à Gottechain	251.000
722/96151:20190034.2023	Construction de classes - Pécrot	1.075.463
124/96151:20130009.2023	PCDR - Aménagement maison rurale (grange Jacquet)	465.000
		1.791.463

La dépense globale de dette diminue de 202.520 € (19,29 %) pour s'établir à 847.098 €.

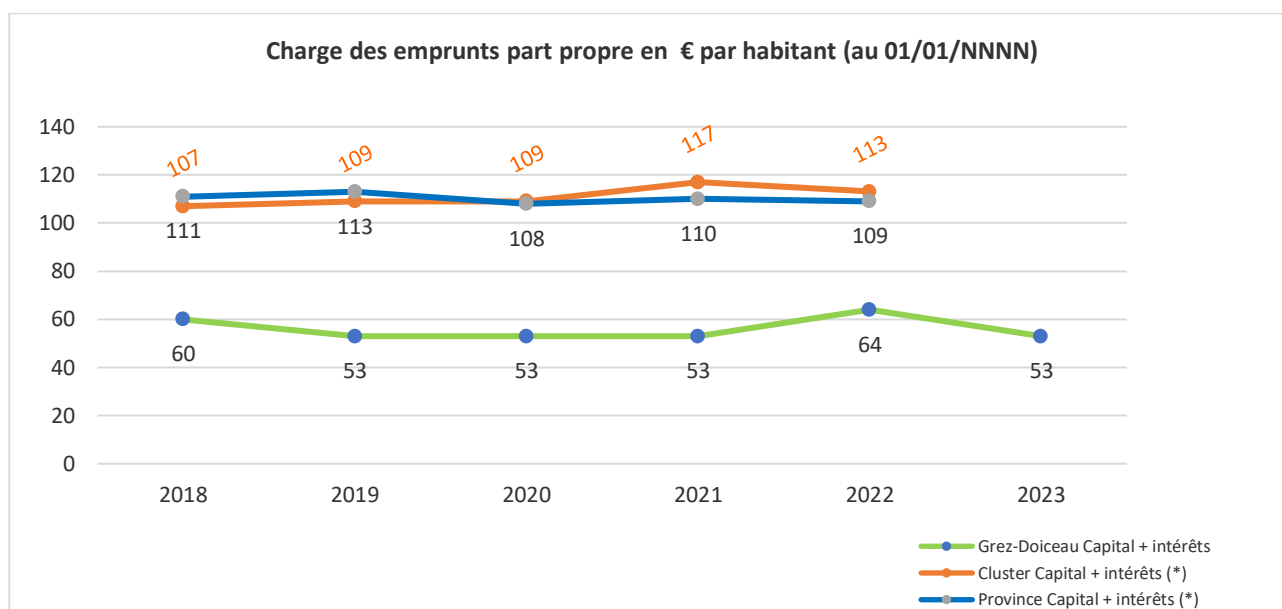
Pour ce qui concerne la dette en part propre, la charge diminue également de 165.758 € (19,06 %) pour s'établir à 704.042 €. Cette diminution s'explique par le fait que des emprunts sont arrivés à échéance en 2022.

En 2023, 3,41 % des recettes ordinaires à l'exercice propre ont été consacrées aux dépenses de dette contre 5,50 % en 2022.

Malgré cela, la charge du coût de notre dette à supporter par habitant est nettement inférieure à la moyenne des autres communes du Brabant wallon, ainsi qu'en comparaison aux communes wallonnes qui nous ressemblent (cluster suivi par Belfius composé de 14 communes dont Beauvechain, Chaumont-Gistoux, Lasne, Rixensart, La Hulpe et Waterloo).

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Greze-Doiceau Capital + intérêts	60	53	53	53	64	53
Cluster Capital + intérêts (*)	107	109	109	117	113	
Province Capital + intérêts (*)	111	113	108	110	109	

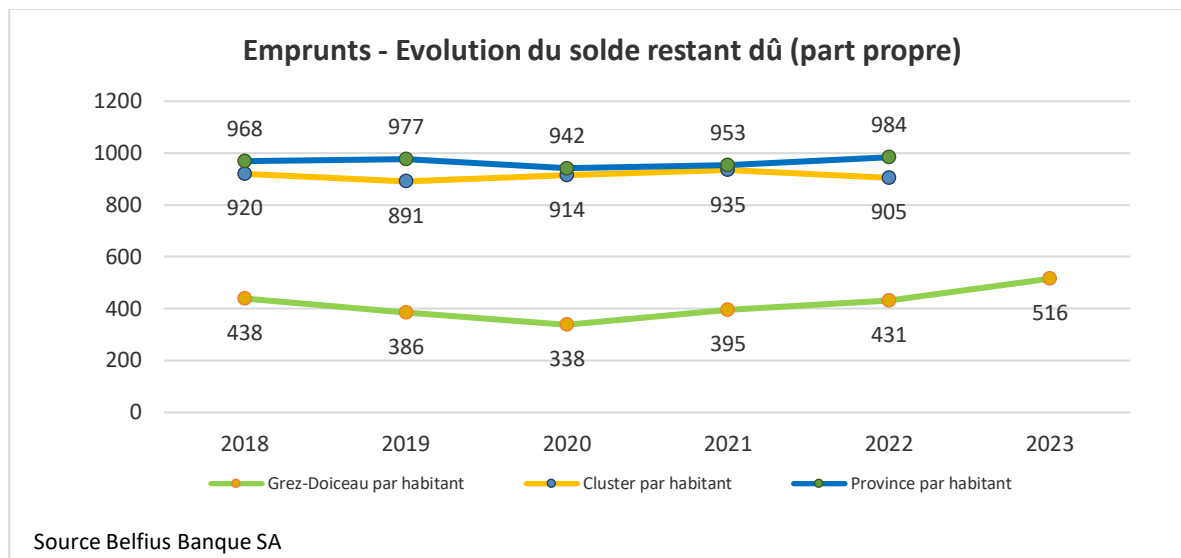
(*) Source Belfius Banque SA - Profil financier budgets 2023



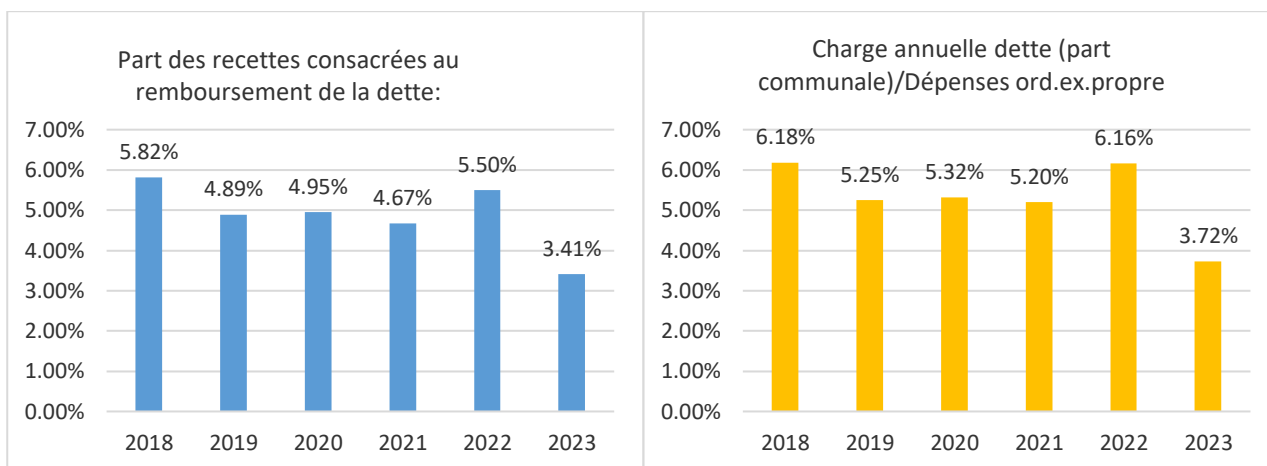
De même, le solde à rembourser par habitant est significativement plus bas que les autres communes du cluster ou de la province.

Dette LT à charge de la commune	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Grez-Doiceau par habitant	438	386	338	395	431	516
Cluster par habitant	920	891	914	935	905	
Province par habitant	968	977	942	953	984	

(*) Source Belfius Banque SA - Profil financier budgets 2023



Notons encore que la part des recettes de l'exercice consacrées au remboursement de la dette diminue de 1,26 point à 3,41 % ainsi que la part des dépenses de dette dans le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre qui diminue de 1,47 point à 3,72 %.



Service extraordinaire

Recettes extraordinaires

Pour l'exercice 2023, le total des droits constatés nets à l'exercice propre s'élève à 3.798.803 €.

Outre les emprunts évoqués ci-avant, relevons les principaux autres droits constatés au Compte 2023 :

- SPW – Lutte contre les inondations	532.751
- SPW – PIMACI	430.702
- SPW – PCDR Maison de village Gottechain	377.497
- Vente de bâtiment	219.074
- SPW – PIC 2022-2024 solde	34.677
- SPW – PCDR Place de Trémentines	18.876
- Province. BW -stimulation du commerce local	18.898
- Ventes de véhicules	18.888
- SPW – marquage spécifique aux abords des écoles	15.000

Les prélèvements sur les fonds de réserve extraordinaire s'élèvent à 2.527.880 €.

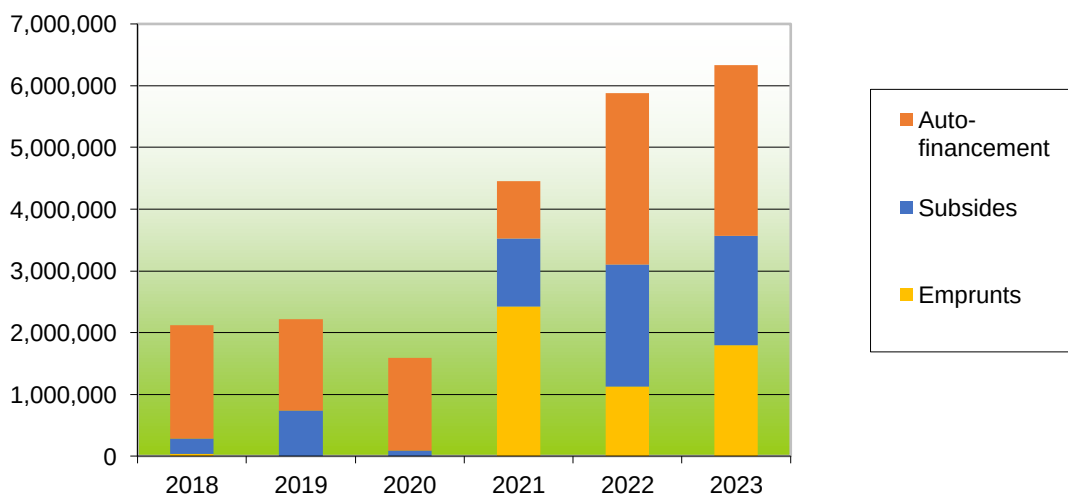
Dépenses extraordinaires

Les engagements à l'exercice propre pour les investissements s'élèvent 4.209.832 € contre 4.437.543 € en 2022 ce qui représente 79,32% des crédits budgétaires prévus au budget.

Les engagements principaux ont été fournis en introduction de ce rapport.

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

**Evolution de la répartition des sources de financement
du service extraordinaire**



Évolution des Fonds de réserve & provisions

Au service ordinaire, les réserves diminuent de 1.115.871 €, ceci à la suite de l'annulation du fonds de réserve ordinaire pour alimenter les provisions d'un montant de 1.084.073 €.

Une provision d'un montant de 106.933 € a été créée pour les subsides Pollec 2022 pour le personnel, la subvention ayant été perçue pour 3 ans.

Enfin, vu le boni dégagé par le compte, la provision pour les charges de la police a été alimentée à hauteur d'un million d'euros. Les provisions quand elles sont utilisées sont rapatriées à l'exercice propre du budget et participent donc à l'obligation d'atteindre l'équilibre à l'exercice propre du budget.

Les soldes des fonds de réserve et des provisions se présentent comme suit :

- 60.000 € pour le fonds « Parking » (ordinaire)
- 382.736 € pour le fonds de réserve extraordinaire
- 42.644 € pour un fonds « logement » (extraordinaire)
- 733.978 € pour le fonds FRIC 2022-2024
- 572.452 € pour le fonds PIMACI
- 10.826 € pour le fonds Pollec 2021
- 10.000 € pour le fonds « participation citoyenne » (extraordinaire)
- 532.751 € pour le fonds « inondations »
- 155.000 € pour la provision relative au 2^e pilier de pension
- 934.667 € pour la provision relative aux charges futures du CPAS
- 512.689 € pour la provision relative aux charges de pension
- 2.084.073 pour la provision relative aux charges de la police

Conclusion

Les augmentations constatées sur le marché international de l'énergie à la suite de la guerre en Ukraine et de la crise au Proche Orient ont impacté les comptes 2023, même si elles se sont plus ou moins stabilisées. L'inflation a continué à augmenter, même si le rythme est moins important, entraînant de nouvelles augmentations des salaires pour la commune.

Notre adhésion au marché de fourniture du gaz et de l'électricité de l'IPFBW a continué à nous protéger de l'impact de la hausse des coûts de l'énergie, mais ce marché a été renouvelé en 2023 à de nouvelles conditions et affectera certainement les finances de la commune pour les années qui viennent.

Au total, la santé financière de la commune reste bonne, avec une augmentation importante des recettes, mais aussi des dépenses, dans plus ou moins la même proportion. Les bonis tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire témoignent de cette bonne situation comptable, mais ils ne doivent pas être interprétés en un manque d'activité de la commune, bien au contraire. Il faut néanmoins rester vigilant, car l'élaboration des budgets montre la nécessité de tenir compte des contraintes financières ainsi que de gérer avec rigueur les comptes de la commune.

Pour le Collège communal,

François-Marie Gérard,

Echevin des Finances.

Approuvé par le Collège communal en séance du 10 mai 2024,

Y. Stormme

P. Vandeleene

Directeur général

Bourgmestre